

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
de douane, d'accise, etc. 560,000	563,000	»	801,000
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos. 3,000			
Art. 19.			
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	238,000	»	
Total du budget de la dette publique. . . fr.	44,713,277 66	599,641 52	45,312,919 18

376. — 20 DÉCEMBRE 1867. — LOI
contenant le budget du ministère des
finances pour l'exercice 1868 (1). (Monit.
du 24 décembre 1867.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des

finances, pour l'exercice 1868, est fixé à la somme de treize millions quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingts francs (fr. 13,089,380), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre des finances,
M. FRÈRE ORBAN.

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1868.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000	»	
Art. 2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	599,000	5,000	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000	2,000	
Art. 4. Frais de tournées.	7,000	»	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1866-1867.

Documents parlementaires. Note préliminaire, texte du projet de loi et texte du projet de budget, p. 318-322.

Session de 1867-1868.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 14 novembre 1867, p. 33-37.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 5 décembre 1867, p. 258-261.

Sénat.

Séance de 1867-1868.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 17 décembre 1867, p. VI.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 18 décembre 1867, p. 55-56.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 5. Matériel.	54,000 »	500 »	
Art. 6. Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	»	
Art. 7. Service de la Monnaie.	23,200 »	»	
Art. 8. Magasin général des papiers.	155,000 »	»	
Art. 9. Documents statistiques.	18,000 »	»	
			962,900 »
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
Art. 10. Traitement des directeurs et agents du trésor	135,000 »	»	
Art. 11. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	35,000 »	»	
			170,000 »
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
Art. 12. Surveillance générale. — Traitements.	304,200 »	»	
Art. 13. Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	391,500 »	37,700	
Art. 14 et 15. Service des contributions direc- tes, des accises et de la comptabilité.	1,958,600 »	6,000 »	
} Traitements fixes.			
} Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	1,700,000 »	»	
Art. 16. Service des douanes et de la recherche maritime.	4,350,000 »	6,000 »	
Art. 17. Service de la garantie des matières et ou- vrages d'or et d'argent.	60,100 »	»	
Art. 18. Suppléments de traitement.	120,000 »	»	
Art. 19. Traitements temporaires des fonction- naires et employés non remplacés.	»	40,000 »	
Art. 20. Frais de bureau et de tournées.	82,200 »	17,800 »	
Art. 21. Indemnités, primes et dépenses diverses.	455,000 »	»	
Art. 22. Police douanière.	5,000 »	»	
Art. 23. Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif).	2,000 »	»	
Art. 24. Matériel.	162,400 »	»	
			9,656,500 »
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
Art. 25. Traitement du personnel de l'enregistre- ment et du timbre	458,800 »	»	
Art. 26. Traitement du personnel du domaine	116,800 »	7,000 »	
Art. 27. — — forestier.	352,580 »	»	
Art. 28. Remises des receveurs. — Frais de percep- tion (crédit non limitatif).	1,400,000 »	»	
Art. 29. Remises des greffiers (crédit non limitatif).	50,000 »	»	
Art. 30. Matériel	60,000 »	»	
Art. 31. Dépenses du domaine.	95,500 »	10,000 »	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 32. Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat.	50,000 »	»	
Art. 33. Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif).	1,500 »	»	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 34. Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	20,000 »	»	
Art. 35. Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . .	10,000 »	»	
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 36. Dépenses imprévues non libellées au budget.	8,000 »	»	
Total du budget du ministère des finances. . fr.	12,957,580 »	152,000 »	13,089,580 »